

LE DIPLOME DE COMPETENCE EN LANGUE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (DCL-FLE)

Le diplôme de Compétence en Langue (DCL) est un diplôme créé par le Ministère de l'Éducation nationale pour les adultes. Il leur permet de valider leur compétence langagière, c'est à dire leur capacité à utiliser une langue étrangère dans l'ensemble des situations personnelles, sociales ou professionnelles courantes.



Qui peut être candidat ?

Aucun prérequis n'est exigé pour l'inscription au DCL.



Quel est le niveau requis pour obtenir le diplôme ?

Le DCL n'est pas fondé sur le principe du "tout ou rien". Même avec un niveau relativement faible en français, on peut espérer obtenir le niveau A2. Il y a en tout 5 niveaux, établis en cohérence avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) du Conseil de l'Europe : A2, B1-1, B1-2, B2, C1. On ne s'inscrit pas à un niveau a priori, c'est la performance du candidat le jour de l'examen qui va déterminer le degré qui lui sera attribué.



En quoi consiste l'examen ?

Quel que soit le niveau visé, le DCL est conçu autour d'un **scénario** unique pour tous les candidats à une même session. Le scénario simule une **situation professionnelle réelle**, le terme de "professionnel" étant à prendre au sens large du terme : il ne s'agit pas de langue de spécialité, le candidat n'aura pas à comprendre des termes très techniques, spécifiques d'un domaine professionnel.

Au cours de l'examen, le candidat effectue des tâches en compréhension écrite, en compréhension orale, en expression orale et en expression écrite. Plus que des connaissances linguistiques théoriques (grammaire, vocabulaire,...), c'est la capacité du candidat à **utiliser la langue pour réaliser une tâche globale en français** qui est validée.



Combien de temps durent les épreuves ?

L'épreuve se décompose en 5 phases, pour une durée totale de 2 h 30 :

Phase 1 : prise de connaissance de la situation et de la tâche à réaliser, et compréhension écrite

Phase 2 : compréhension orale

Phase 3 : expression orale

Phase 4 : communication interactive

Phase 5 : expression écrite

Les phases 1 et 2 sont destinées à recueillir et à traiter les informations pertinentes pour la tâche à réaliser.

La phase 3 permet au candidat d'exposer à l'oral les raisons de son choix ou de sa décision et d'argumenter. Au cours de la phase 4, il recueille auprès d'un interlocuteur des éléments complémentaires, qui vont lui permettre d'exposer à l'écrit les raisons de son choix, au cours de la phase 5.



Où se passe l'examen ?

Dans les locaux des centres d'examen agréés. Le CEL – GIP Formation propose des sessions d'examen à Nancy.



Quand auront lieu les prochaines sessions ?

Consulter le calendrier disponible sur le site Internet du DCL.

Le DCL étant un diplôme national, le calendrier annuel est arrêté par le Ministère de l'Éducation nationale, et les sessions se déroulent à dates fixes, les mêmes jours dans tous les centres d'examen.



Combien coûte l'inscription ?

Les droits d'inscription s'élèvent à 100 euros.



Comment faire pour s'inscrire ?

Toute inscription s'effectue sur le site Internet du DCL, en général au minimum deux mois avant la date de la session.

Après votre inscription, vous recevrez automatiquement un mél vous proposant de créer votre espace personnel. La demande de confirmation d'inscription sera attachée en pièce jointe. Elle devra être renvoyée, après vérification et correction éventuelle des informations inscrites dessus, dans les délais, à l'adresse indiquée (Aix-Marseille Université) et accompagnée du règlement des droits d'inscription.

Attention, aucune inscription ne peut être prise en compte en dehors des périodes d'inscription, qui vous sont données sur le site.



Comment peut-on se préparer à l'examen ?

Pour avoir une idée précise de la manière dont se déroulent les épreuves, consulter le site Internet : <https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>



En combien de temps le diplôme est-il délivré, et où peut-il être retiré ?

Environ deux mois après l'examen, le candidat reçoit un courrier lui notifiant l'arrivée du diplôme à la Division des Examens et Concours (DEC) du Rectorat. **Le diplôme est à retirer impérativement par le candidat lui-même à la Division des Examens et Concours.**



Quelle est la durée de validité du diplôme ?

Durée de validité illimitée



Pour plus d'informations :

CEL – GIP Formation

28, rue de Saurupt –

BP 3039 - 54012 NANCY Cedex

☎ : 03 83 55 65 55 - 03 83 55 65 52

e-mail : gip-cel@ac-nancy-metz.fr

Les sites utiles :

- <https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>